



À LA DÉCOUVERTE DU SERVICE DROIT DES SOLS

Le service accompagne les communes dans l'instruction des autorisations d'urbanisme et se rend disponible pour toutes les questions liées à l'urbanisme opérationnel.

Nos missions

INSTRUIRE



Instruction des permis de construire, d'aménager, de démolir, des déclarations préalables complexes et des certificats d'urbanisme opérationnels (CUB).

ACCOMPAGNER



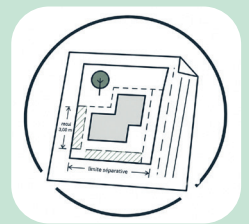
Accompagnement technique et juridique des communes dans l'élaboration et la réussite des projets d'urbanisme et la réglementation d'urbanisme (veille juridique).

INFORMER



Information des pétitionnaires sur les règles d'urbanisme en lien avec les communes.

- ▶ 2 newsletters par an
- ▶ 2 rencontres « réseau ADS » par an avec les élus et les agents
- ▶ Préinstruction des avant-projets à la demande
- ▶ Support technique pour le logiciel métier
- ▶ Alimentation de l'espace partenaire avec des fiches thématiques
- ▶ Relecture des règlements des plans locaux d'urbanisme avant leur approbation
- ▶ Participation aux commissions avec le CAUE



Étapes de l'instruction au SOL



Les chiffres clés du service

7

agents aux services des communes

1 123

autorisations d'urbanisme traitées par an

35

communes adhérentes

4

rendez-vous par an (2 newsletters et 2 rencontres "réseaux ADS")

1

instructeur référent par EPCI



Chrystèle Charles
Instructrice ADS
Secrétariat



Marie-Ange Bonhomme
Instructrice ADS



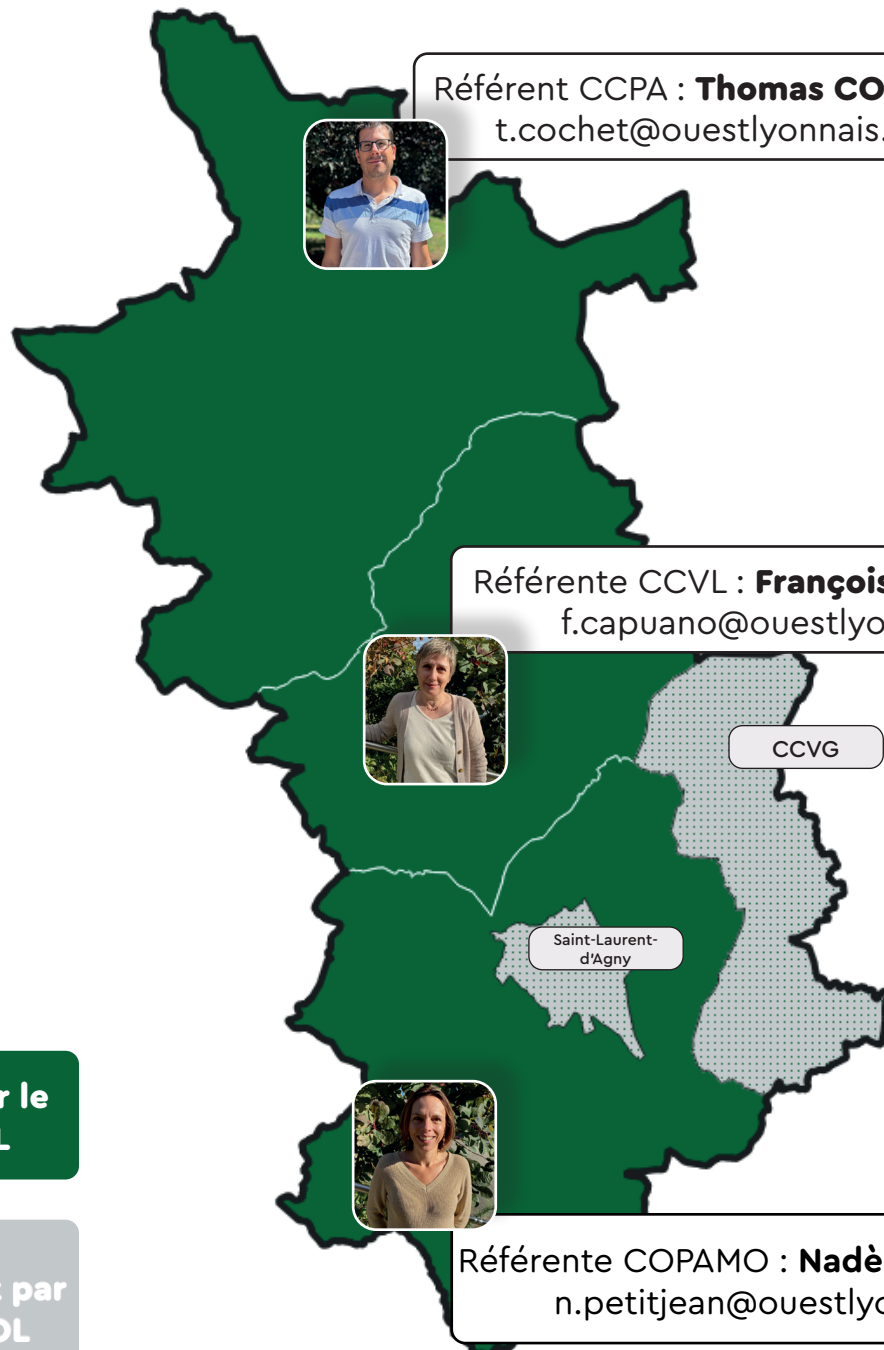
Marine TESSIER
Juriste
Instructrice ADS



Nolwen HENRY
Juriste
Instructrice ADS

Territoire couvert par le
service ADS du SOL

Territoire non-couvert par
le service ADS du SOL



Référent CCPA : **Thomas COCHET**
t.cochet@ouestlyonnais.fr



Référente CCVL : **Françoise CAPUANO**
f.capuano@ouestlyonnais.fr



CCVG

Saint-Laurent-
d'Agnay



Référente COPAMO : **Nadège PETITJEAN**
n.petitjean@ouestlyonnais.fr